



وكالة حماية و تهينة الشريط الساحلي
AGENCE DE PROTECTION ET
D'AMENAGEMENT DU LITTORAL

Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement

Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral

CONCEPTION, IMPRESSION ET FABRICATION DE PANNEAUX
ET BALISES DE SIGNALISATION

2, نهج محمد رشيد رضا - 1002 تونس البليديير
الهاتف: (+216) 71 906 577
الفاكس: (+216) 71 908 460
البريد الإلكتروني: boc@apal.nat.tn
موقع الويب: www.apal.nat.tn

2, Rue Mohamed Rachid Ridha
1002 Tunis Belvédère
TÉL.: (+216) 71 906 577
Fax: (+216) 71 908 460
E-Mail: boc@apal.nat.tn
Site Web: www.apal.nat.tn



Introduction

Dans le cadre du projet "Promotion de la gestion écosystémique des pêches et des autres usages du milieu marin autour d'un réseau d'AMCP au Nord de la Tunisie" financé par un don du FFEM, il est programmé la conception, l'impression et la livraison de panneaux et de balises de signalisation.

Pour répondre à ce besoin, l'APAL se propose de lancer une consultation pour s'attacher les services d'une société de conception et de fabrication de panneaux de signalisation (ou équivalente).

La consultation est composée de :

- Conception et impression des affiches de signalisation ;
- Fabrication des supports en bois, des cadres en tôle ainsi que l'assemblage des panneaux et des balises.

Article 1. Objectif de la consultation

L'objectif de cette consultation est de maintenir et de renforcer la signalétique existante sur les AMCPs gérées par l'APAL et les implanter là où elles ne figurent pas.

Article 2. Profil du soumissionnaire

Sont concernés par la présente consultation les entreprises spécialisées dans la conception et l'impression des panneaux de signalisation ou dans la fabrication des panneaux publicitaires ou toutes entreprises ayant une activité similaire.

Il est exigé que le soumissionnaire intègre un infographiste au sein de l'équipe de travail chargée de la mise en œuvre des prestations de la présente consultation.

L'apport de l'infographiste concernera principalement le traitement, la conception et la modification des différentes cartes des sites naturels à afficher sur les panneaux à partir de support Autocad.

Article 3. Consistance des prestations

Les prestations demandées se présentent comme suit :

- **La conception, l'impression et la mise en place des affiches autocollantes**

Le soumissionnaire sera appelé à :

- Assurer le traitement de fichiers Autocad pour les transformer en cartes ;

Une fois la conception achevée et validée par l'APAL, le titulaire devra remettre à l'APAL les fichiers numériques de cartes créées.

- Réaliser la conception graphique des affiches correspondant aux panneaux signalétiques (accueil, information, présentation et réglementaire) en se basant sur les règles (dimensions, police et couleurs) et les données numériques de la charte signalétique pour les espaces naturels côtiers Tunisiens/APAL (pièces jointes) ;
- Imprimer des affiches sur support autocollant ;
- Mettre en place les autocollants imprimés sur les cadres en tôle galvanisée à fournir par le soumissionnaire ;
- Imprimer des graphiques (définies en commun accord avec l'APAL) correspondant au logo de l'APAL aux pictogrammes réglementaires (ce qui est interdit et ce qui est permis sur site) et aux balises directionnelles sur la tôle galvanisée à fournir par le soumissionnaire tel que défini dans la deuxième partie du présent article.



- **La fourniture et le façonnage des poteaux en bois et de la tôle galvanisée**

Le soumissionnaire sera appelé à :

- Fabriquer et façonner des poteaux en bois pour les balises selon les schémas ci-joint et les tableaux de l'article 4 de la présente consultation ;
- Fournir, découper et préparer la tôle galvanisée pour les panneaux et les balises directionnelles tels qu'indiqué au niveau des tableaux de l'article 4.

- **Montage, assemblage et livraison des panneaux et des balises**

- Assembler les panneaux aux poteaux en bois moyennant les tiges filetées et les boulons selon schéma ci dessous ;
- Fixer les cadres en tôle galvanisée imprimées sur les balises en bois moyennant 4 ou 6 vis à étoile anticorrosion (selon longueur du panneau);
- livrer les balises directionnelles et les panneaux assemblés au siège de l'APAL "2, Rue Mohamed Rachid Ridha, 1002, Belvédère, Tunis".

Article 4. Précision des caractéristiques techniques

Conception, impression et mise en place des affiches

- **La conception** de l'aspect graphique des panneaux selon indications et en respectant les prescriptions de la charte signalétique de l'APAL.
Une fois la conception achevée et validée par l'APAL, le titulaire devra remettre à l'APAL les fichiers numériques des panneaux créés.
- **L'impression** en qualité supérieure, résistantes aux effets des intempéries et aux rayons UV et bardé par un laminât protecteur ;
 - Panneaux sur autocollants : comprendra du texte, des photographies ainsi que des plans et des cartes en couleurs ;
 - Prendre en considération des marges de 12 cm sur les cotés droite et gauche ;
 - Balises : comprendra des textes, des logos et / ou des pictogrammes.

N.B : le titulaire n'imprimera la version définitive des prestations demandées sur le support adéquat qu'après réception d'un **Bon A Tirer de l'APAL**.

- **Le support d'impression**
 - Panneaux : papier vinyle autocollant approprié à l'exposition a l'extérieur ayant un grammage minimal de 200 g/m² (fiche technique à l'appui) ;
 - Balises : plaque de tôle galvanisée de 2 mm d'épaisseur minimale.

Fourniture et façonnage des poteaux en bois et de la tôle galvanisée

- **La Tôle galvanisée** : doit avoir une épaisseur minimale de 2mm et doit être en une seule plaque pour chaque panneau ou balises sans aucune jonction ;
- **Le bois** : type bois rouge de haute qualité traité avec des produits fongicides et insecticides (champignons, termites, lyctus...etc) de teinte marron type chêne. Le traitement doit être effectué sur du bois préalablement bien séché à l'usine de fabrication après usinage, pour que toutes les faces soient imprégnées après mise en œuvre.

En plus du traitement décrit ci-dessus, le bois doit obligatoirement badigeonné par deux couches d'huile de lin avant le montage des panneaux

- **Les tiges filetées les boulons et les écrous:**



- Tiges filetées en acier inoxydable $\phi 12$: seront fixés dans la partie supérieure des panneaux a quatre ou six endroits différents (selon type de panneau), et ce pour assurer l'assemblage panneaux - poteaux.

longueur : 30 cm ;

- Tige filetée en acier inoxydable $\phi 16$: seront fixés dans la partie inférieure des poteaux a deux endroits, et ce pour assurer l'assemblage des poteaux et auront un rôle anti scellement.

Longueur : 36 cm ;

- Boulons et écrous en acier inoxydable $\phi 12$;
- Boulons et écrous en acier inoxydable $\phi 16$.



Article 5. Quantitatif

1. Panneaux (impression sur papier autocollant)

Sites	Nombre total	Panneaux d'accueil			Panneaux d'information			Panneaux de présentation			Panneaux réglementaire		
		Nombre de panneaux		Dimensions	Nombre de panneaux		Dimensions	Nombre de panneaux		Dimensions	Nombre de panneaux		Dimensions
		A imprimer	A concevoir		A imprimer	A concevoir		A imprimer	A concevoir		A imprimer	A concevoir	
Korba	7	2	1	1,34X0,9				1	1	1,34X1,5	4	1	1,34X0,9
Ras R'mel	3							3	1	1,34X1,5			
Maâmoura	3							1	1	1,34X1,5	2	1	1,34X0,9
Haouaria	4	1	1	1,34X0,9				1	1	1,34X1,5	2	1	1,34X0,9
Tabarka	1							1	1	1,34X1,5			
Zembra	2				1	1	1,34X1,5	1	1	1,34X1,5			
Sidi Ali El Mekki	1							1	1	1,34X1,5			
Kuriat	3							2	1	1,34X1,5	1	1	1,34X0,9
Kneiss	2							1	1	1,34X1,5	1	1	1,34X0,9
Sebkhet Bouzid	1										1	1	1,34X0,9
Kelibia	1										1	1	1,34X0,9
Galite	7	1	1	1,34X0,9	4	1	1,34X1,5	2	1	1,34X1,5		1	
Tazarka	1										1	1	1,34X0,9
Total	36	4	3		5	2		14	10		13	9	



2. Balises (impression directe sur tôle)

	Balises directionnelles		
	Plaques directionnelles Avec pointe triangulaire	Plaques d'identification Site APA L	Plaques de pictogrammes réglementaires
Dimensions (m)	60x20	26,5x9,5	26,5x9,5
Nombre	13	13	13

3. Poteaux en bois et tôle galvanisée

	Poteaux en bois		
	Dimensions (m)	Dimensions (m)	Dimensions (m)
Dimensions (m)	2,3 X 0,12 X 0,12	2,3 X 0,07 X 0,07	2,6 X 0,07 X 0,07
Nombre	13	68	76

	Tôle galvanisée			
	Dimensions (m)	Dimensions (m)	Dimensions (m)	Dimensions (m)
Dimensions (m)	1,34 X 0,9	1,34 X 1,5	0,6X0,2	0,265X0,95
Nombre	17	19	13	26

4. Tiges filetées, écrous et boulons

	Tiges filetées		Boulons et écrous	
	Dimensions (m)	Dimensions (m)	Dimensions (m)	Dimensions (m)
Dimensions (m)	φ12 X 30 cm	φ16 X 36 cm	φ12	φ16
Nombre	182	72	364	144

Article 6. Délais d'exécution des prestations

Le délai fixé pour l'exécution des tâches objet de cette consultation est de soixante quinze (75) jours à partir du lendemain de la date de notification.

Article 7. Obligations des deux parties

Obligations de l'APAL

L'APAL mettra à la disposition de l'adjudicataire de la consultation les documents nécessaires à la conception des panneaux.

Obligations du soumissionnaire

Le prestataire s'engage à effectuer toutes les tâches définies dans les TDRs et à respecter toutes les directives et tâches demandées dans les courriers de notification et ce dans les délais impartis.

Article 8. Modalités de paiement

Les paiements se feront sur la base des prestations réellement exécutées à la réception définitive.



Les paiements seront effectués sur le Projet "Promotion de la gestion écosystémique des pêches et des autres usages du milieu marin autour d'un réseau d'AMCP au Nord de la Tunisie" financé par un don du FFEM et seront donc effectués en HTVA sur la base d'un bon de commande exonéré.

A cet effet, une attestation d'exonération sera fournie par l'APAL au titulaire.

Article 9. Pénalités de retard

En cas de retard dûment constaté dans les délais contractuels, le soumissionnaire sera passible, sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une mise en demeure préalable, d'une pénalité de retard de un millième (1/1000) du montant global TTC de la consultation par jour de retard, dimanche et jours fériés compris. Le montant des pénalités est plafonné à cinq pour cent (5%) de ce montant.

Article 10. Résiliation

L'APAL peut décider la résiliation du marché conformément à la réglementation en vigueur. Cette résiliation est prononcée aux torts exclusifs de l'entrepreneur en application des dispositions du décret 2014-1039 du 13 Mars 2014 portant sur la réglementation des marchés publics.

Le marché est résilié dans les cas suivants :

- Si le fournisseur ne met pas fin à sa carence dans un délai de 10 jours de la date de mise en demeure envoyé par accusé de réception.

Au cas où l'Administration résilie le marché, elle peut acquérir aux conditions et de la façon qu'il lui paraisse convenable la fourniture semblable à celle qui n'a pas été livrée.

Dans ce cas, le fournisseur sera responsable vis à vis de l'Administration de tout coût supplémentaire qu'aura entraînée cette acquisition, cependant le fournisseur continuera à exécuter le marché dans la mesure où il n'est pas résilié en totalité.

- Dans le cas du décès du titulaire ou sa faillite l'administration peut accepter en cas de nécessité les offres émises par les héritiers ou les créanciers ou le liquidateur.
- en cas de constatation du non respect de la déclaration de non influence dans les différentes étapes de la conclusion du marché.

Dès réception de la notification de la résiliation, le fournisseur devra

- Arrêter la commande à la date et dans les limites indiqués par la notification ;
- Résilier ou suspendre tout contrat, toute commande de matériel et toute prestation de service à la seule exception de ce qui est nécessaire pour terminer toute partie de la commande qui n'aurait pas été comprise dans la résiliation et prendre toutes mesures conservatoires nécessaires dans les limites et dans les conditions prescrites par l'APAL.

Article 11. Présentation des offres

a- Les offres seront constituées par une offre administrative, une offre technique et une offre financière contenues dans une même enveloppe portant la mention :

« A ne pas ouvrir - Consultation pour Conception, impression et fabrication des panneaux et des balises de signalisation »

Monsieur le Directeur Général

De l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral

2, Rue Mohamed Rachid Ridha, 1002, Belvédère, Tunis



b L'offre administrative comprendra

- une copie de la patente ou du document officiel certifiant le domaine d'activité spécialité et la validité de l'entreprise ;

c- L'offre technique contiendra :

- Le présent dossier signé et paraphé.
- Le CV de l'infographiste

d- L'offre financière est constituée par le bordereau des prix (annexé au présent dossier) soigneusement rempli, paraphé et de signé par le soumissionnaire.

Article 12. Notifications

Toute notification, demande ou accord qui, peut ou doit être effectué ou donné conformément au présent marché devra l'être sous forme écrite transmise en personne à un représentant autorisé de la partie à laquelle cette communication est adressée ou envoyée par lettre recommandée, à l'autre Partie à son adresse:

Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral :

A l'attention de : Monsieur le Directeur Général de l'APAL
Adresse : 2, Rue Mohamed Rachid Ridha, 1002 Belvédère, Tunis
Téléphone : (71) 906 577
Télécopie : (71) 908 460

Le soumissionnaire :

à l'attention de :
Adresse :
Téléphone :
Télécopie :

L'une ou l'autre partie peut modifier l'adresse où lui seront effectuées les notifications conformément aux dispositions du présent article.

Article 13. Choix de la société

L'offre financière la moins disante sera retenue, à condition que le soumissionnaire réponde techniquement et administrativement aux critères demandés, le cas échéant, la commission de dépouillement passera à l'offre suivante.

Article 14. Procédure de passation

Le soumissionnaire, provisoirement retenu, en recevra la notification à son adresse officielle, mentionnée dans le dossier de consultation.

Dans le cas où le soumissionnaire provisoirement retenu n'aurait pas rempli ses obligations, le choix de celui-ci pour exécuter les prestations en objet pourra être annulé sans aucun recours ;

Le soumissionnaire retenu, devra après signature de la convention et conformément aux dispositions de celui-ci, prendre toutes les dispositions nécessaires pour pouvoir assurer le démarrage des prestations dès réception du courrier de notification de commencement des prestations.



Article 15. Validité des offres

L'offre du soumissionnaire, reste valable 120 jours et ce à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

Article 16. Confidentialité

L'adjudicataire s'engage à ne pas utiliser les données dont elle aura pu avoir connaissance à l'occasion de sa mission, sans l'accord écrit préalable de l'APAL. La présente disposition demeurera en vigueur après l'expiration ou la résiliation du contrat.

**Signature et cachet
du soumissionnaire**



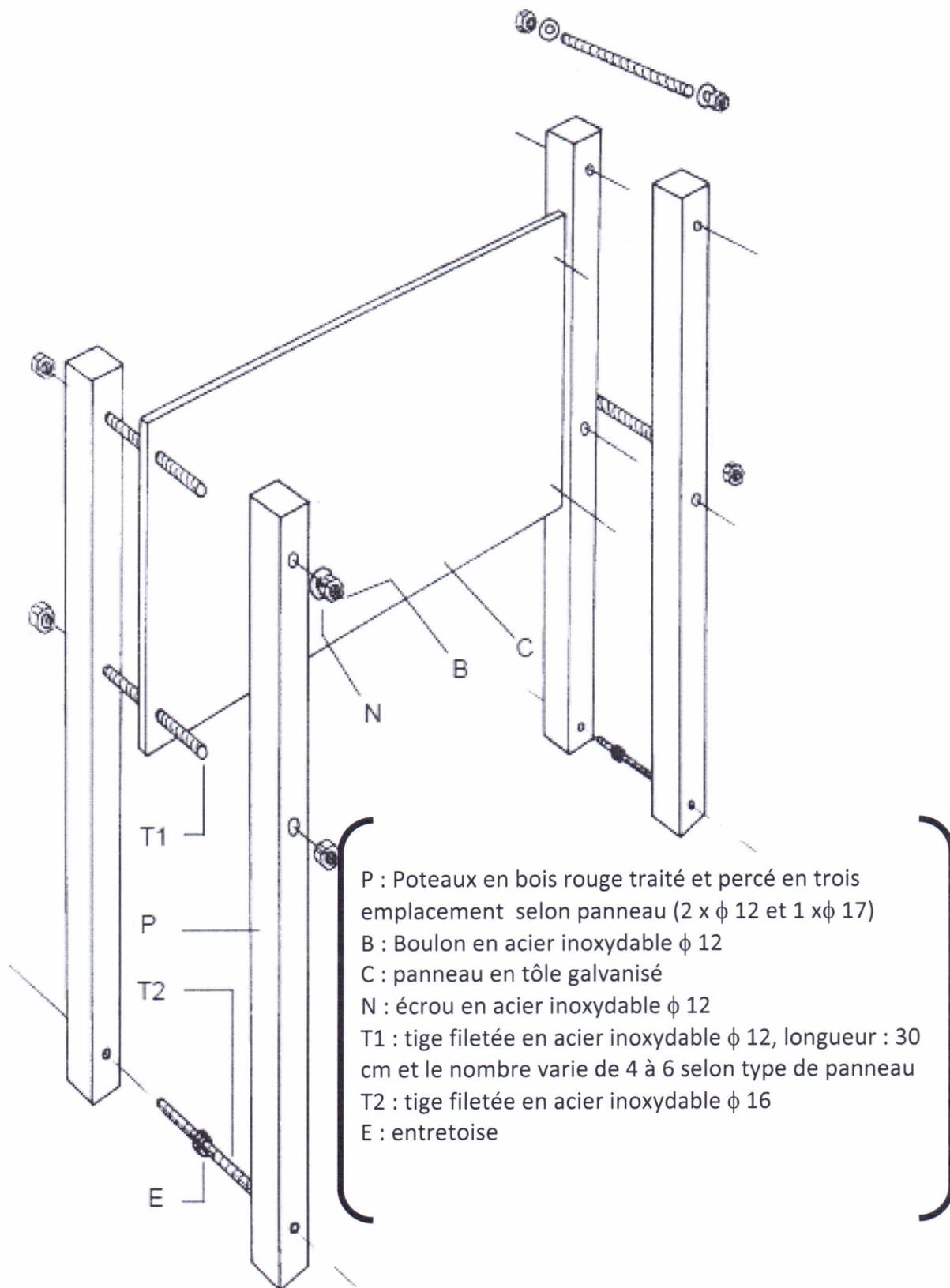


Schéma 1 : Montage d'un panneau

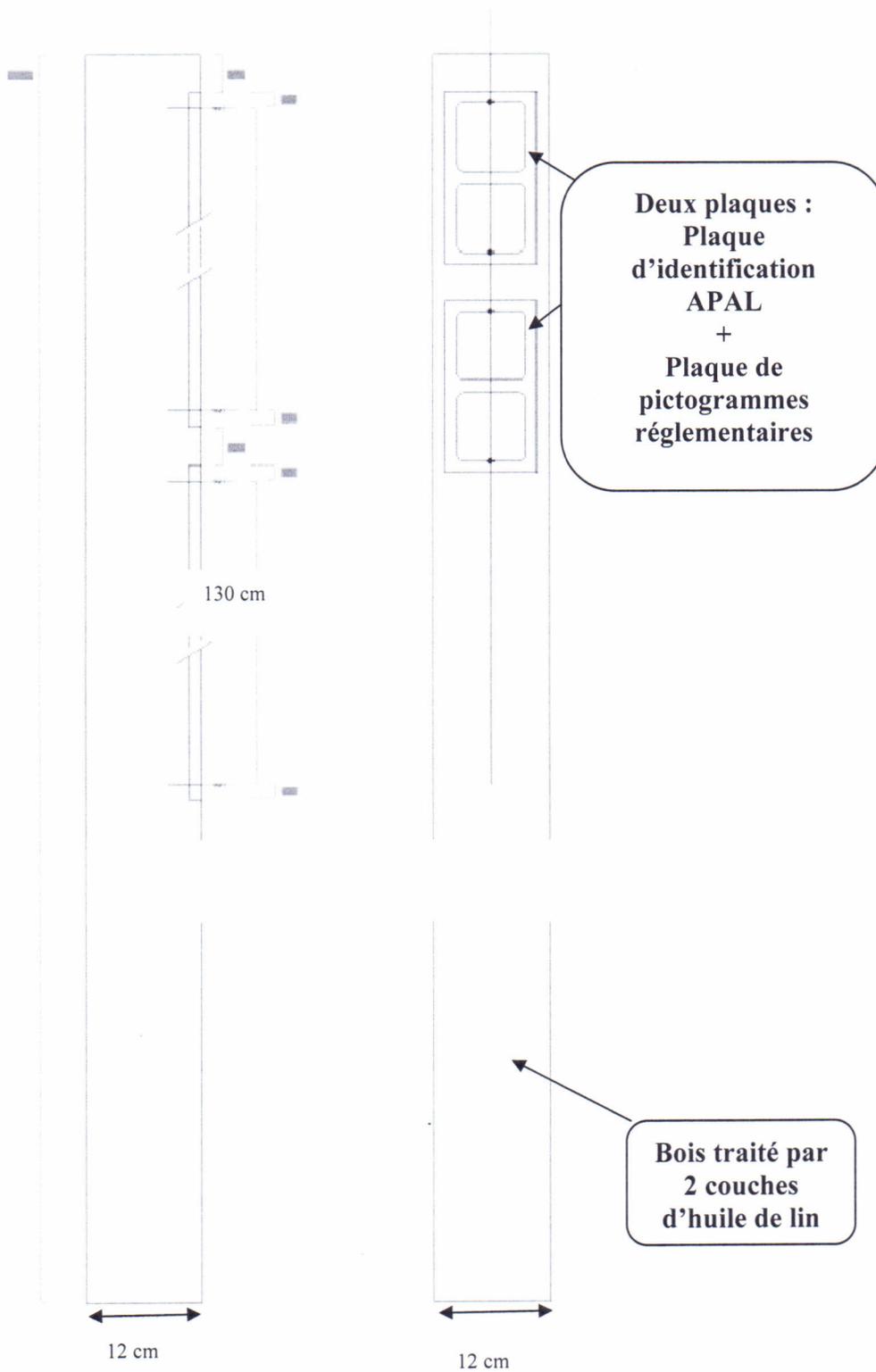


Schéma 2 : montage d'une balise directionnelle

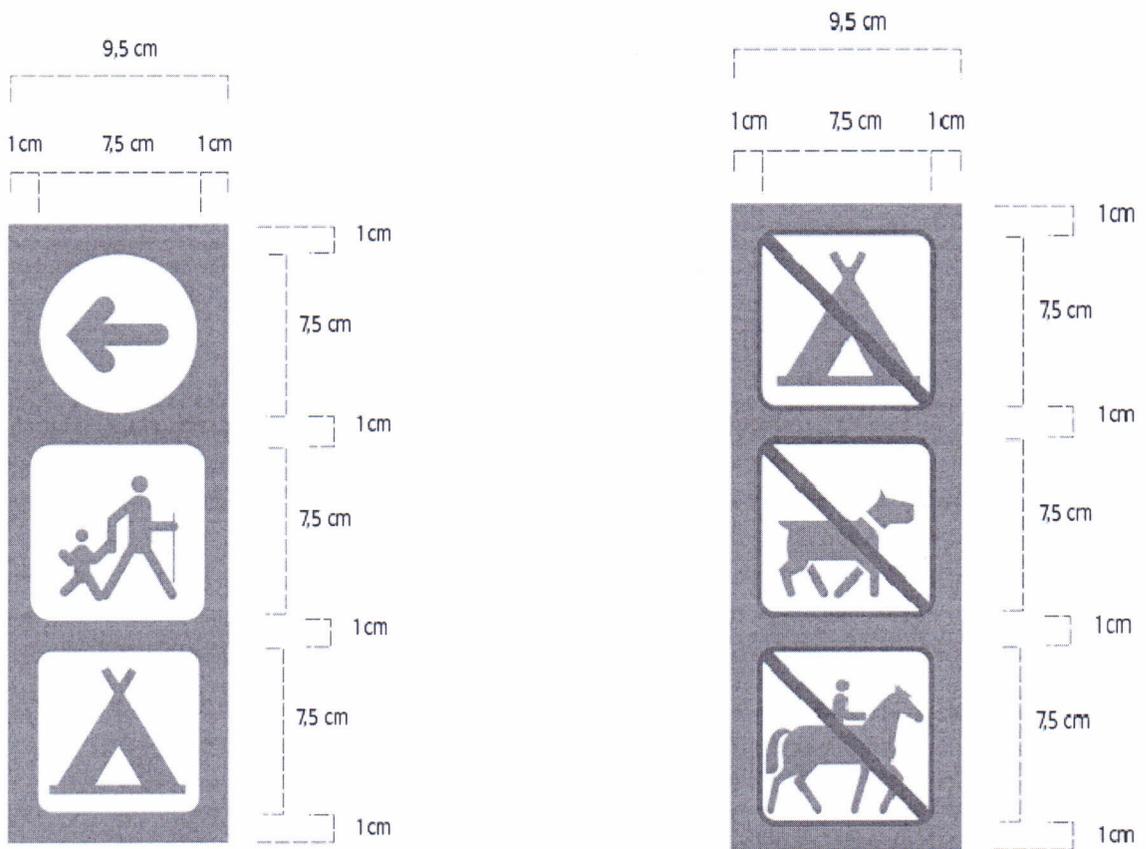
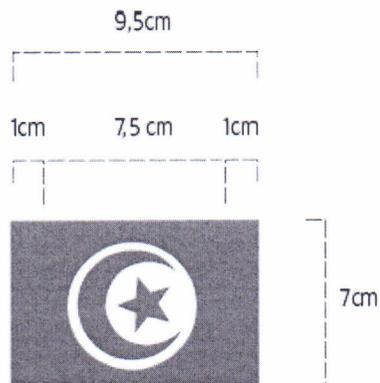


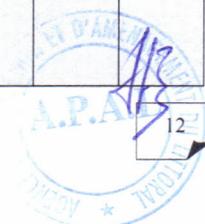
Schéma 3 : Exemple de Plaque réglementaire

Schéma 4 : Exemple de plaques d'identification (a joindre au dessous le logo de l'APAL)



BORDERAU DES PRIX/ DETAIL ESTIMATIF
CONCEPTION, IMPRESSION ET FABRICATION DE PANNEAUX ET BALISE DE SIGNALISATION

N°	Désignation	U	Qtité	Prix unitaire HTVA		Prix total HTVA	
1	Ce prix rémunère la conception des panneaux signalétique type accueil selon les termes de références et toutes sujétions L'Unité	U	3				
2	Ce prix rémunère la conception des panneaux signalétique type information selon les termes de références et toutes sujétions L'Unité	U	2				
3	Ce prix rémunère la conception des panneaux signalétique type présentation selon les termes de références et toutes sujétions L'Unité	U	10				
4	Ce prix rémunère la conception des panneaux signalétique type réglementaires selon les termes de références et toutes sujétions L'Unité	U	9				
5	Ce prix rémunère l'impression des panneaux signalétique type accueil sur papiers autocollants selon les termes de références et toutes sujétions Le mètre carré	m ²	4,824				
6	Ce prix rémunère l'impression des panneaux signalétique type information sur papiers autocollants selon les termes de références et toutes sujétions Le mètre carré	m ²	10,05				
7	Ce prix rémunère l'impression des panneaux signalétique type présentation sur papiers autocollants selon les termes de références et toutes sujétions Le mètre carré	m ²	28,14				
8	Ce prix rémunère l'impression des panneaux signalétique type réglementaires sur papiers autocollants, selon les termes de références et toutes sujétions Le mètre carré	m ²	15,678				
9	Ce prix rémunère l'impression du logo et des textes correspondants aux plaques d'identification APAL sur la tôle galvanisée (26,5X9,5 cm) selon termes de références et toutes sujétions L'Unité	U	13				



10	Ce prix rémunère l'impression des graphiques et des textes correspondants aux pictogrammes réglementaires sur la tôle galvanisée (26,5X9,5 cm) selon termes de références et toutes sujétions L'Unité	U	13				
11	Ce prix rémunère l'impression des graphiques et des textes correspondants aux plaques aux balises directionnelles avec pointe de direction sur la tôle galvanisée (60 X 20cm) selon termes de références et toutes sujétions L'Unité	U	13				
12	Ce prix rémunère la fourniture d'un poteau en bois de dimension 2,3 m x 12 cm x 12 cm y compris traitement et peinture selon les plans ci-joint, les termes de références et toutes sujétions L'Unité	U	13				
13	Ce prix rémunère la fourniture d'un poteau en bois de dimension 2,3 m x 7 cm x 7 cm y compris traitement et peinture selon les plans ci-joint, les termes de références et toutes sujétions L'Unité	U	68				
14	Ce prix rémunère la fourniture d'un poteau en bois de dimension 2,6 m x 7 cm x 7 cm y compris traitement et peinture selon les plans ci-joint, les termes de références et toutes sujétions L'Unité	U	76				
15	Ce prix rémunère la fourniture et l'installation d'une tige filetée $\phi 16$ en acier inoxydable de longueur de 36 cm selon termes de références et toutes sujétions L'Unité	U	72				
16	Ce prix rémunère la fourniture et l'installation d'une tige filetée $\phi 12$ en acier inoxydable de longueur de 30 cm selon termes de références et toutes sujétions. L'Unité	U	182				
17	Ce prix rémunère la fourniture et l'installation d'un boulon et d'un écrou $\phi 16$ en acier inoxydable selon termes de références et toutes sujétions L'Unité	U	144				
18	Ce prix rémunère la fourniture et l'installation d'un boulon et d'un écrou $\phi 12$ en acier inoxydable selon termes de références et toutes sujétions L'Unité	U	364				

19	Ce prix rémunère la fourniture de tôle galvanisée de dimension 1,34m x 0,9m selon termes de références et toutes surjétions L'Unité	U	17				
20	Ce prix rémunère la fourniture de tôle galvanisée de dimension 1,34m x 1,5m selon termes de références et toutes sujétions L'Unité	U	19				
21	Ce prix rémunère la fourniture de tôle galvanisée de dimension 60cm x 20cm selon termes de références et toutes sujétions L'Unité	U	13				
22	Ce prix rémunère la fourniture de tôle galvanisée de dimension 26,5cm x 9,5cm selon termes de références et toutes sujétions L'Unité	U	26				
Total HTVA							
TVA							
Total TTC							

Arrêté le présent Bordereau de prix/ détail estimatif à la somme de.....

.....DT(HTVA)

soit

..... DT TTC (en toutes lettres).

N.B.

Les paiements seront effectués sur le Projet "Promotion de la gestion écosystémique des pêches et des autres usages du milieu marin autour d'un réseau d'AMCP au Nord de la Tunisie" financé par un don du FFEM et seront donc effectués en HTVA.

**Signature et cachet
du soumissionnaire**

